

# EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE

Rentrée 2020-2021



## I. L'organisation générale de l'année :

- 4h en 6è répartis en séances de 2h.
- 3h en 5è, 4è et 3è.



## II. Le Règlement en EPS :

### • La tenue en EPS :

- **Short** ou survêtement.
- **T-shirt** et sweat voire coupe-vent suivant le lieu et la météo.
- Paire de **chaussures de sport** lacée, serrée.
- Pour les séances de natation, la tenue exigée est le **maillot de bain et les lunettes**. (Short de bain ou vêtement flottants interdits).
- **Cheveux longs attachés** et bijoux retirés.

### En cas d'oubli de tenue :

**Prévenir l'enseignant avant le début du cours.** En cas d'oublis répétés de tenue, l'élève s'expose à des sanctions prévues dans le règlement intérieur du collège.

### • Les objets de valeur :

Les bijoux, portefeuilles, téléphones portables et tout objet de valeur seront rangés dans les casiers.



**La prise de photographies et/ou l'écoute de musique par le biais du téléphone portable dans les vestiaires sont strictement interdits,** conformément au règlement intérieur de l'établissement.

**Les professeurs ne pourront être tenus pour responsables des actes de vol commis pendant leurs cours.**

- **Les inaptitudes en EPS :**

Les « dispenses d'EPS » (appelées réellement « inaptitudes » à la pratique) sont des dispenses d'activités sportives mais pas des dispenses de présence au cours d'EPS. Cela veut dire qu'**un élève concerné par une inaptitude doit assister à chaque séance** et prendre part, dans les limites de ses possibilités, aux activités et tâches annexes (arbitrage, gestion d'un groupe, d'un tournoi, observations, ...).

**ATTENTION !!!**

Toute dispense ponctuelle (1 cours) doit être inscrite par les parents et/ou responsables légaux dans le carnet de liaison et validée par le professeur d'EPS. Pour les dispenses supérieures à 1 séance, un certificat médical d'inaptitude doit être présenté à M. Touffet et au professeur d'EPS.

**III. L'association sportive et l'UGSEL :**

- **Organisation et objectifs de l'AS à Choisy :**

- Ouvert à **TOUS** les élèves
- Se pratique sur le temps du midi ou le mercredi après-midi
- Permet pour certaines activités de vivre des compétitions inter-collèges

**Les activités proposées :**

- Le midi (12h30 / 13h30) : Arts du cirque + Jeux de raquettes + Relaxation
- Le mercredi après-midi : Surf + GR + Natation

Pour cela il faut simplement :

- **S'inscrire le lundi 14 septembre 2020 au collège entre 12h30 et 13h30**
- S'engager dans une activité pour l'année complète,
- Signer la charte d'engagement relative à l'activité choisie.

**Pour information :**

- Section/Option Basket-ball 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>
- Option GR 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>
- Option Rugby 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>
- Option Danse 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>

**Début des activités à partir  
du 21 septembre 2020 !**